

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation | : contact@mupras.com |
| O Prise en charge | : pec@mupras.com |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Déclaration de Maladie

N° W21-767619

Maladie

Dentaire

Optique

A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 13294 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : Ayoub chetouani

Date de naissance : 17/05/1996

Adresse :

Tél. : 0634 847638

Total des frais engagés : 385

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 14/10/2022

Nom et prénom du malade : NEJED ROKK

Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie : Goutteux

Enfant

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'atté médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 14/10/2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
				INP : [REDACTED]

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur

10/01/2022
Dr. MARYEM SARLA
GOUVERNEMENT DE L'EXTENSION
TÉL: 06 22 93 37 63

Date

Montant de la Facture

14/01/2022
385 W

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue

Date

Désignation des Coefficients

Montant des Honoraires



أوفيترييل® 250 ميكروغرام 0.5/ مل
مسؤول قبل المعدن في معونة سامية العنة



(PPV: 200.00 DH)

t:
LF25192A
11/2023
61DH70

Lot:
LF25192A
Per:
11/2023
PPV:
61DH70

الدكتورة دكتوره أمراض ا

مراقبة الحمل والتوليد

الفحص بالصدى الصوتي

جرادة أمراض النساء

التشخيص والجراحة بالمنظار

أمراض وسرطان الثدي

علاج عقم الزوجين

سن اليأس

oyaume-Uni
et soualem Maroc

MERCK

blanca, le

Mme / Mlle

14 / 10 / 2022

Drc

Rakha Nejma.

0634267638

Ovitrile 250 microgrammes

200,00

1 inj



185,00

Gestel dos mg

61,70 X 3

385,00

1 - 1 - 1

pendant



12 jrs

AGNEZNAI MARYEM S.A.R.L.
Pharmacie LIXLIS
76-02 Riad El Oulfa EXTENSION
Groupe GH36 Casablanca
Tél: 05 22 93 51 69

Dr. Karimah Khabtou
Spécialiste en Gynécologie Obstétrique
40, 1^{er} Etage, Lotissement Mly Thami
Rond-point GORGE, Oulfa - Casablanca
Tél: 05 22 91 43 48

Tél. 05 22 91 43 48

karimakhabtou@yahoo.fr

40, Lotissement Mly Thami - 1er étage
Rond point george - Oulfa - Casablanca

